

Votre intermédiaire d'assurances :
AIR COURAGE ASSURANCES
 330 Allée des Lilas
 Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche
 01150 SAINT VULBAS - France
 N° ORIAS : 07 000 679 (www.orias.fr)

AIR COURAGE ASSURANCES certifie que l'aéronef désigné ci-dessus est garanti dans les conditions suivantes :

AERONEF : ROBIN DR400 F-GNNS
 Nombre de Place pilote : 1
 Nombre de Place(s) passager(s) : 3

ASSURE : Aéroclub DU PAYS DE LAPALISSE
 Aérodrome de LAPALISSE
 Le Rancut
 03120 PERIGNY- France

POLICE : 1/10/30414/

ASSUREUR : ALLIANZ GLOBAL CORPORATE AND SPECIALTY SE
 Case courrier: S0801 1 cours Michelet - CS 30051
 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX -

POUR LA PERIODE : DU 01/02/2025 à 00 H (heure française)
 AU 31/01/2026 à 24 H (heure française)

PILOTAGE : Selon clause du contrat

USAGE : Selon clause du contrat

ASSURE ADDITIONNEL : NEANT

LIMITES GEOGRAPHIQUES : EUROPE et Pays riverains de la Méditerranée à l'exclusion des pays suivants : ALGERIE, la BIELORUSSIE, District fédéral du nord Caucase, la CRIMEE, la GEORGIE, la LIBYE, le NAGORNO-KARABAKH, la RUSSIE, la SYRIE, l'UKRAINE, et tous les pays faisant l'objet de sanctions de la part de l'ONU ou de l'Union Européenne
 Etant entendu que le terme EUROPE s'entend comme EUROPE GEOGRAPHIQUE

Avec les limites d'indemnisations suivantes :

GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD :

- DES TIERS NON TRANSPORTES
- ET DES OCCUPANTS (si l'attestation mentionne au moins un passager)

<p>Rappel des obligations réglementaires : Règlement Européen CE 785/2004 relatifs aux exigences en matière d'assurance applicables aux transporteurs aériens et exploitants d'aéronefs</p> <p>Les transporteurs aériens et exploitants d'aéronefs sont tenus d'assurer tout vol dans les conditions et limites prévues par le règlement et sont tenus d'en rapporter la preuve.</p> <p>La garantie prévue, objet de l'attestation, est conforme au règlement CE 785/2004 relatif aux limites de responsabilité civile vis à vis des tiers et des passagers.</p>	<p>Limites de garantie du contrat :</p> <p>Limite de garantie tous dommages confondus et en tout par année d'assurance, y compris risques de guerre et assimilés :</p> <p style="text-align: center;">4 500 000 €</p>
---	---

GARANTIE CORPS D'AERONEF :

Valeur Assurée : 40 000 €
Franchise applicable : Selon clause du contrat.

L'attestation délivrée est soumise aux termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Fait pour valoir ce que de droit.
 A Saint-Vulbas, Le 13/01/2025

Caroline COGNET RENARD, Cd-Gérante.



1/ 1
 N° contrat 1/10/30414/
 Gestionnaire : CORALIE SALERNO

v01.07.22

REPUBLIQUE FRANCAISE
DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

AIRCRAFT STATION LICENCE
LICENCE DE STATION D'AERONEF
N° LA017291

Conformément au Règlement des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications actuellement en vigueur et au code de l'Aviation Civile notamment dans ses articles D 133-19 à D 133-19-10, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et pour l'utilisation de l'équipement radioélectrique ci-dessous.

A E R O N E F	IMMATRICULATION	INDICATIF D'APPEL	TYPE	PROPRIETAIRE
	F-GNNS		AVIONS PIERRE ROBIN DR 400/120	Voir Certificat d'immatriculation

APPAREILS	Marque et type	Puissance	Classes d'émission	Bandes de fréquences
EMETTEURS	1 - GARMIN GTR 225A 1 - TRIG AVIONICS TT31	10W 240W	A3E PON/M1D	118-136.992 MHz 1090 MHz
EMETTEURS D'ENGINS DE SAUVETAGE				

Le présent document doit être conservé à bord de l'aéronef. Il a la même validité que le document de navigabilité de l'aéronef. Son titulaire doit se prêter à la vérification des installations par les fonctionnaires des administrations françaises et étrangères compétentes.

Date Fait à Paris le 26 octobre 2018	Cachet 	Signature Romain Hörnung
--	---	-----------------------------

Votre intermédiaire d'assurances :
AIR COURAGE ASSURANCES
 330 Allée des Lilas
 Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche
 01150 SAINT VULBAS - France
 N° ORIAS : 07 000 679 (www.orias.fr)

AIR COURAGE ASSURANCES certifie que l'aéronef désigné ci-dessus est garanti dans les conditions suivantes :

AERONEF : B&F TECHNIK FK9 56 PK
 Nombre de Place pilote : 1
 Nombre de Place(s) passager(s) : 1

ASSURE : Aéroclub DU PAYS DE LAPALISSE
 Aérodrome de LAPALISSE
 Le Rancut
 03120 PERIGNY- France

POLICE : 1/10/30414/

ASSUREUR : ALLIANZ GLOBAL CORPORATE AND SPECIALTY SE
 Case courrier: S0801 1 cours Michelet - CS 30051
 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX -

POUR LA PERIODE : DU 01/02/2025 à 00 H (heure française)
 AU 31/01/2026 à 24 H (heure française)

PILOTAGE : Selon clause du contrat

USAGE : Selon clause du contrat

ASSURE ADDITIONNEL : NEANT

LIMITES GEOGRAPHIQUES : EUROPE et Pays riverains de la Méditerranée à l'exclusion des pays suivants : ALGERIE, la BIELORUSSIE, District fédéral du nord Caucase, la CRIMEE, la GEORGIE, la LIBYE, le NAGORNO-KARABAKH, la RUSSIE, la SYRIE, l'UKRAINE, et tous les pays faisant l'objet de sanctions de la part de l'ONU ou de l'Union Européenne
 Etant entendu que le terme EUROPE s'entend comme EUROPE GEOGRAPHIQUE

Avec les limites d'indemnisations suivantes :

GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD :

- DES TIERS NON TRANSPORTES
- ET DES OCCUPANTS (si l'attestation mentionne au moins un passager)

<p>Rappel des obligations réglementaires : Règlement Européen CE 785/2004 relatifs aux exigences en matière d'assurance applicables aux transporteurs aériens et exploitants d'aéronefs</p> <p>Les transporteurs aériens et exploitants d'aéronefs sont tenus d'assurer tout vol dans les conditions et limites prévues par le règlement et sont tenus d'en rapporter la preuve.</p> <p>La garantie prévue, objet de l'attestation, est conforme au règlement CE 785/2004 relatif aux limites de responsabilité civile vis à vis des tiers et des passagers.</p>	<p>Limites de garantie du contrat :</p> <p>Limite de garantie tous dommages confondus et en tout par année d'assurance, y compris risques de guerre et assimilés :</p> <p style="text-align: center;">3 000 000 €</p>
---	---

GARANTIE CORPS D'AERONEF :

Valeur Assurée : 20 000 €
Franchise applicable : Selon clause du contrat.

L'attestation délivrée est soumise aux termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Fait pour valoir ce que de droit.
 A Saint-Vulbas, Le 13/01/2025

Caroline COGNET RENARD, Cd-Gérante.



1/ 1
 N° contrat 1/10/30414/
 Gestionnaire : CORALIE SALERNO

v01.07.22

ACCUSE DE RECEPTION DE LA DECLARATION D'APTITUDE AU VOL D'UN ULM

Conformément aux dispositions de l'article 5-1 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM, la DGAC accuse réception de la déclaration d'aptitude au vol de l'ULM :

Appellation ou type	FK9 ROTAX 912ULS (AVEC PARACHUTE)		
Code d'identification	B203SF01002E - 3		
N° de série (ULM de série)	09-03-206	Marque d'identification	56PK
Lieu d'attache	LAPALISSE PERIGNY (03)		

effectuée par :

NOM & Prénom ou raison sociale	AEROCLUB DU PAYS DE LAPALISSE
Adresse	Le Rancut AERODROME DE PERIGNY 03120 PERIGNY

Cet accusé de réception est délivré en considération de la seule déclaration du postulant, sans que celle-ci ait fait l'objet d'une quelconque vérification par les services de l'aviation civile.

Il doit accompagner à tout instant la carte d'identification de l'ULM. Dans le cas où la carte d'identification mentionne des informations différentes, ce sont les informations du présent accusé, valables à la date mentionnée en bas du document, qui prévalent.

A défaut d'une nouvelle déclaration d'aptitude au vol, la carte d'identification de l'ULM deviendra invalide à compter du **08/09/2025**.

Avant cette date, la déclaration d'aptitude au vol peut être réalisée :

- par internet, sur le service en ligne « Mon espace ULM »*, (procédure recommandée ; dans ce cas l'accusé de réception pourra être téléchargé immédiatement).
- en envoyant le formulaire de déclaration d'aptitude au vol au bureau local DGAC, avec un préavis de 1 mois.

* « Mon espace ULM » est accessible depuis le site <https://www.ecologie.gouv.fr> (rubrique Politiques publiques > Aviation civile > Aéronefs > ULM introduction)

Accusé réception émis le 09/09/2023

Informations valables à la date du 09/09/2023